



COMMUNE DE LUSSAC

Conseil municipal

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le

Nombre de conseillers :

En 033-213302615-20241105-2024_11_04-DE



Présents : 14

Votants : 15

Absents : -excusés : 1

Procurations : 1

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024_11_04

Objet : Délégation donnée au Maire pour la clôture des régies

L'an deux mille VINGT QUATRE, le 4 novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LUSSAC, régulièrement convoqué le 28 octobre 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal sous la présidence de M. GATINEL Didier, Maire

Présents : M. GATINEL Didier, Maire, M. MESSAHEL Maurice adjoint, Mme FORESTIER Nathalie adjointe, M. LAGARDE Dominique adjoint, M. VERBRUGGHE Manuel, Mme MASIN Claudie, M. ROCHER Dominique, M. BIBENS Sylvain, Mme PARET Aurélie, M. DELAIRE Claude, Mme FLEURY Aurore, Mme DELFOUR Isabelle, M. BOUDOT Vincent, Mme SABACA Emmanuelle conseillers municipaux.

Absent :

Absents excusés : Mme CHASSAGNE Annie

Exclus :

Procurations : Mme CHASSAGNE Annie à Mme MASIN Claudie

Secrétaire de séance :

POUR : 15

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Monsieur le Maire explique que la commune possède deux régies, une pour la cantine, l'autre pour la garderie.

Afin de simplifier leur gestion, en accord avec la trésorerie, il convient de supprimer ces régies.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner délégation pour clôturer ces régies.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de donner délégation au Maire pour clôturer les régies de la cantine et de la garderie.

A Lussac, le 04/11/2024

Le Maire,

Didier GATINEL

